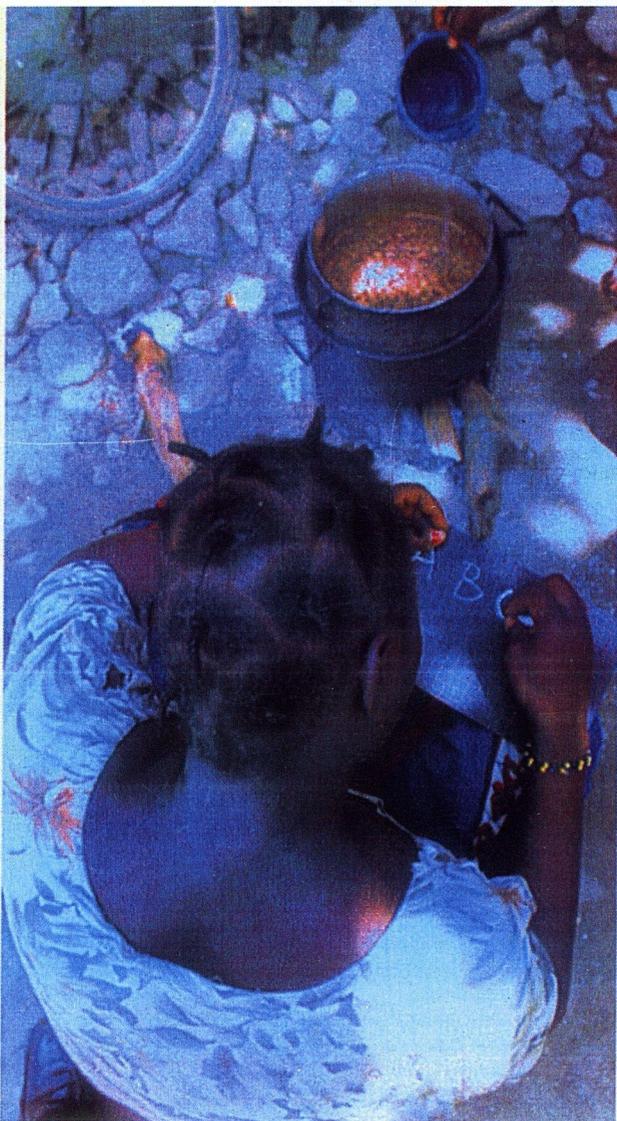


REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

**MINISTRE DE L'EDUCATION,
DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES NATIONALES**

CABINET

**POLITIQUE
NATIONALE DE L'EDUCATION
NON FORMELLE**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
LANGUES NATIONALES

CABINET

**POLITIQUE
NATIONALE DE L'ÉDUCATION
NON FORMELLE**

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
DEFINITION DES CONCEPTS.....	5
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	8
II. ORIENTATIONS	23
III. OBJECTIFS.....	26
IV. STRATEGIES.....	28
V. ACTIONS A ENTREPRENDRE.....	34
VI. SUIVI-EVALUATION.....	34
VII. FINANCEMENT.....	35

- CALAN :** Académie Africaine des Langues
- CODEP :** Appui aux Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif
- E :** Académie d'Enseignement
- NICT :** Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
- PEJ :** Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
- AA :** Centre d'Apprentissage Agricole
- ADDE :** Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education
- AF :** Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
- A FE :** Centre d'Apprentissage Féminin
- AP :** Centre d'Animation Pédagogique
- AR :** Centre d'Animation Rurale
- DMT :** Cadre de Dépenses à Moyens Termes
- ED :** Centre d'Education pour le Développement
- FAR :** Centre de Formation d'Animatrices Rurales
- NE :** Centre National de l'Education
- NR-ENF :** Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle
- JRST :** Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
- ONFINTEA :** Conférence Internationale sur l'Education des Adultes
- OP :** Centre d'Orientatoin Pratique
- PS :** Cellule de Planification et de Statistique
- SLP :** Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- T :** Collectivités Territoriales

D N A F L A : Direction Nationale de l'Alphabétisation
Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée

D N E B : Direction Nationale de l'Education de Base

DNEFP : Direction Nationale de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle

DNETP : Direction Nationale de l'Enseignement Technique et
Professionnel

DNP : Direction Nationale de la Population

E N F : Education Non Formelle

ENSUP : Ecole Normale Supérieure

E P T : Education Pour Tous

F A F P A : Fonds d'Appui pour la Formation Professionnelle et
L'Apprentissage

F L A S H : Faculté des Lettres, des Langues, des Arts et des
Sciences Humaines

F N S : Fonds National de Solidarité

G I E : Groupement d'Intérêt Economique

G P/E B : Groupe Pivot Education de Base

I L A B : Institut des Langues Abdoulaye BARRY

M E N : Ministère de l'Education Nationale

M I N E D A F : Conférence des Ministres de l'Education des
Etats d'Afrique

I.1.1 T I C : Technologies de l'Information et de la

I.1.2 Communication

O N G : Organisation Non Gouvernementale

O D R : Opérations/Offices de Développement Rural

P A S A O P : Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux
Organisations Paysannes

P E M A : Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation

P G R N : Programme de Gestion des Ressources Naturelles

P I S E : Programme d'Investissement Sectoriel de
l'Education

P N V A : Programme National de Vulgarisation Agricole

P P T E : Pays Pauvres Très Endettés

P R O D E C : Programme Décennal de Développement de
l'Education

P T F : Partenaires Techniques et Financiers

U B : Université de Bamako

DEFINITION DES CONCEPTS :

Dans le présent document, on entend par :

- **Alphabétisation** : fait d'apprendre à lire, à écrire et à calculer ;
- **Analphabète** : personne ne sachant ni lire ni écrire ;
- **Animateur/animateur, alphabétiseur** : personne qui anime dans un centre d'alphabétisation ;
- **Apprenant(e)** : personne en situation d'apprentissage ;
- **Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)**: centre d'éducation non formelle d'intérêt public appartenant aux Communautés et permettant l'apprentissage de la lecture /écriture /calcul par les jeunes et adultes pour développer des compétences de vie dans divers domaines ;
- **Centre d'Apprentissage Féminin (CAFE)**: centre de formation et d'apprentissage de métiers à l'intention des jeunes filles et femmes non scolarisées ou déscolarisées précoces et les sortantes des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle ;
- **Centre d'Education pour le Développement (CED)**: cadre d'éducation, de formation et d'appui pour l'auto – promotion individuelle et collective à l'intention des jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9 à 15 ans ;
- **Compétence de vie courante** : les compétences de vie courante ont pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances, habiletés et comportements qui leur permettent de vivre pleinement leur vie dans un environnement changeant et de plus en plus exigeant que les apprentissages traditionnels de connaissances instrumentales ne leur permettent pas d'acquérir ;

- **Educateur/éducatrice** : personne qui anime dans un C.E.D ;
- **Education Non Formelle (ENF)** : forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes, hommes et femmes, et aux enfants, garçons et filles, non scolarisés ou déscolarisés précoces, en dehors des structures classiques d'enseignement. Elle se fait dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle, les centres d'apprentissage féminins et les centres d'éducation pour le développement ;
- **Environnement lettré** : environnement dans les langues nationales favorisant l'usage de la communication écrite et la sollicitation de l'expression écrite ;
- **Faire-faire** : stratégie permettant à l'Etat et aux partenaires (ONG, Associations, groupements de promotion féminine/ programmes et projets étatiques, GIE, ...) de se doter d'une clef de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'Education non formelle. Plus spécifiquement, il s'agit de confier l'exécution d'une prestation à une tierce personne;
- **Formation de type dual** : système de formation dont le principe consiste à compléter les connaissances pratiques de l'apprenti, acquises dans un atelier, avec des connaissances théoriques, plus approfondies apprises dans un centre de formation professionnelle ;
- **Formation par pool** : regroupement d'apprenants en un lieu pour recevoir la formation dans une filière donnée ;
- **Formation pré-professionnelle** : initiation à l'exercice d'un métier ;
- **Formation qualifiante** : apprentissage permettant de donner des compétences avérées dans un domaine donné ;
- **Néo-alphabète** : participant(e) (auditeur, auditrice) ayant acquis les connaissances instrumentales de base en lecture, écriture, et calcul ;

- **Opérateur en ENF** : personne physique ou morale opérant sur le terrain dont l'expertise est reconnue par les services techniques compétents en matière de conception et de mise en œuvre des programmes d'ENF ;
- **Participant(e)/auditeur, auditrice** : personne en situation d'apprentissage dans un centre d'éducation non formelle ;
- **Post-alphabétisation** : ensemble des mesures et actions prises permettant au néo-alphabète de développer et d'exercer ses compétences pour une meilleure maîtrise de l'environnement et une transformation qualitative du milieu ;
- **Taux d'alphabétisation** : pourcentage de personnes âgées de 12 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue par rapport à une population totale donnée.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

1. CONTEXTE :

Pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, le Mali couvre une superficie de 1.241 238 km² et compte 12,051 millions d'habitants (2006)¹.

Ce vaste pays se caractérise par: l'importance numérique de la population rurale (7,6 millions), un taux de croissance démographique d'environ 3% par an, un taux élevé de jeunes de moins de 15 ans (46%), une économie nationale essentiellement dominée par l'agriculture².

Ces caractéristiques placent le Mali dans une position de vulnérabilité face aux défis du développement. Or, il est reconnu qu'un des services sociaux de base déterminant dans l'édification d'un développement durable est l'éducation. C'est pourquoi, ce secteur a toujours été au centre des préoccupations du peuple malien et des gouvernements qui se sont succédés depuis l'indépendance obtenue en 1960. La problématique constante qui traduit la vision du Mali en matière d'éducation est « comment promouvoir un enseignement de masse et de qualité qui intègre les impératifs de développement ?»

Dans cette perspective, au regard d'un taux de scolarisation estimé à 7% aux lendemains de l'indépendance, le Mali dès 1962, s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif. Les objectifs visés à l'époque étaient, entre autres: atteindre la scolarisation universelle; donner aux populations non scolarisées une formation de base leur permettant de participer efficacement au développement et d'améliorer leur condition de vie; donner aux élèves exclus du système scolaire formel, une formation complémentaire adaptée aux besoins de développement des collectivités rurales.

Pour la première fois se précisait la nécessité de prendre en compte les besoins éducatifs des adultes analphabètes et des jeunes déscolarisés et non scolarisés. Dès lors, un ensemble de stratégies et de pratiques d'éducation

¹ DNP- janvier 2006.

² Document de projet : PACR-M (Mali)MLI /00/001/A/01/99, juin 2000.

nt été mises en œuvre. Ces expériences d'éducation dont le socle demeure l'alphabétisation sont aujourd'hui reconnues sous le vocable « éducation non formelle ».

1. Evolution de l'alphabétisation à l'éducation non formelle :

De la Réforme de 1962 à Dakar 2000 en passant par Téhéran en 1965, l'alphabétisation a connu plusieurs étapes dans son évolution au Mali.

De 1962 à 1967 : l'accent est mis sur l'alphabétisation en français : école à la radio, cours d'alphabétisation dans les écoles à l'intention des adultes ruraux et urbains, formation des jeunes ruraux dans les Centres d'Apprentissage Agricole (CAA), les Centres d'Animation Rurale (CAR), les Centres d'Orientation Pratique (COP).

Cette étape marquée par le slogan « Apprendre à lire et à écrire », fut enrichie par la Conférence des Ministres de l'Education des Etats d'Afrique (MINEDAF Addis Abéba/Ethiopie 1961) qui recommanda l'éducation des adultes et la conférence de

Téhéran/Iran (septembre 1965) qui précisa le concept d'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales.

De 1967 à 1972 : l'alphabétisation fonctionnelle est dispensée en langues nationales à l'intention des adultes ruraux et des ouvriers des unités industrielles. Les apprentissages sont axés sur les principales cultures de base du pays et les tâches des ouvriers et ouvrières. Les thèmes techniques sont appris à travers les livrets d'alphabétisation. Au slogan « apprendre à lire et à écrire » succède celui « apprendre à mieux produire » à travers le programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA).

De 1972 à 1980 : à la fin du PEMA, le Mali opte pour une politique implicite d'intégration du volet alphabétisation dans les programmes sectoriels de développement, principalement en milieu rural (Opérations et Projets de développement). Un programme spécifique d'alphabétisation des femmes est conçu et mis en œuvre. Un Centre de Formation des Animatrices Rurales (CFAR) a été créé. L'alphabétisation thématique est abandonnée au profit de l'alphabétisation intégrale, organisée en une phase d'apprentissage initiale de

la lecture, de l'écriture et du calcul suivi d'une phase de post alphabétisation. Ainsi le Mali faisait siennes les résolutions du Colloque International d'Alphabétisation (Persépolis/Grèce 1975) qui a élargi les concepts jusqu'alors dominants de production et d'apprentissage à des fins professionnelles.

De 1980 à 1990 : cette période est marquée par une diversification des programmes (Projet d'alphabétisation de masse dans les zones diffuses, Projet d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles dans la bande sahélienne, la formation supérieure scientifique et technique des néo-alphabètes) et la couverture d'autres secteurs tels que la santé (le Projet de Développement Sanitaire de Kita). Par ces actes, le Mali matérialisait les résolutions de la Conférence des Ministres de l'Education des Etats d'Afrique (MINEDAF V Harare/ Zimbabwe, 1982) qui recommandait l'élimination de l'analphabétisme en Afrique avant la fin du siècle par une action coordonnée de généralisation et de rénovation de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de l'amélioration de l'enseignement des sciences et de la technologie, notamment par une approche intégrée à tous les niveaux de l'éducation scolaire et extra scolaire.

En appui à cette phase, les Etats Généraux de l'Education de 1989 ont proposé la création d'instituts et le renforcement des centres d'apprentissage communautaires, la promotion et l'intensification de la recherche sur les langues nationales en vue de leur utilisation dans ces centres ou instituts.

La plus grande évolution qualitative de cette période est portée par le slogan « apprendre pour mieux s'organiser » et se traduira par la formation des néo-alphabètes et le transfert de compétences aux communautés pour la gestion du développement à la base. Ainsi, les Associations et Tons villageois, les Coopératives, les Associations féminines créés sont fortement impliqués dans l'organisation et la gestion du développement à la base dans tous les domaines à travers les néo-alphabètes.

De 1990 à nos jours : cette étape se caractérise par la participation massive des organisations de la société civile (Organisations Non Gouvernementales et Associations nationales et internationales) à l'alphabétisation. Cette participation se traduit par la démultiplication des interventions dans tous les domaines et la prise en compte de nouveaux groupes cibles. De nouvelles structures sont apparues telles que les Centres d'Education pour

e Développement (CED), les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFE.), les Centres de Formation Professionnelle destinés aux néo-alphabètes en milieu péri-urbain. De nouveaux programmes ont vu le jour : le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA), le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux Organisations Paysannes (PASAOP), qui mettent tous en œuvre des activités d'alphabétisation.

cette étape est surtout marquée par la mouvance Education Pour Tous (EPT) à travers les fora suivants :

- La conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous (Jomtien/ Thaïlande, 1990) ;
- La Conférence des Ministres de l'Éducation des États d'Afrique (MINEDAF VI Dakar/Sénégal, 1991) ;
- La Table Ronde sur l'Éducation : (Bamako/Mali, septembre. 1991) ;
- Le Débat National sur l'Éducation (Bamako/Mali, septembre. 1991) ;
- Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC 1998) ;
- Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar/Sénégal 2000) ;
- Le Forum National sur l'éducation non formelle : (Bamako/ Mali, Octobre/Novembre 2001) ;

Le cadre général institutionnel qui a accompagné l'évolution de l'alphabétisation à l'éducation non formelle s'est traduit par la création des structures suivantes :

- le Service de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation : (1960) ;
- Le Centre National d'Alphabétisation Fonctionnelle (CNAF, 1968) ;
- l'Institut National de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA, 1973) ;
- La Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA, 1975) ;
- La Direction Nationale de l'Éducation de Base (DNEB, 2000) ;
- Le Centre National des Ressources de l'Éducation Non Formelle (CNR-ENF, 2001) ;
- L'Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB, 2001).

1.2. Cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique et institutionnel ci- après est celui qui caractérise le sous secteur de l'Education non Formelle.

1.2.1 Cadre juridique:

Le Mali s'est engagé à partir de 1992 dans un processus de décentralisation et de déconcentration. Ainsi, la Loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, la Loi n° 95-034 du 12-04-95 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali et le Décret 313/ P- RM du 04 Juin 2002 consacrent cette décentralisation.

Notre pays a adopté la Loi n° 99-046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education qui, en ses articles 1 et 2, fixe les grandes orientations de la politique nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation. La loi, en son article 42, dispose que « l'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation des jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique ».

Le souci constant d'asseoir un développement durable a conduit le Gouvernement du Mali à développer des stratégies appropriées contenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui exprime la volonté du Gouvernement d'engager une action de développement plus intense, plus organisée, plus consensuelle et plus capable de réduire la pauvreté de façon durable.

1.2.2 Cadre institutionnel :

Le cadre institutionnel actuel est constitué des structures ci-dessous énumérées ayant en charge l'éducation non formelle:

Niveau central :

- **La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB) :** Créée par l'Ordonnance N° 00-048/P-RM du 25 septembre 2000, elle a pour missions de :

- élaborer les éléments de la politique nationale en matière de développement de l'éducation de base, en relation avec les autres structures compétentes ;
- veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié ;
- assurer la coordination, le contrôle technique et le suivi des services régionaux et des services rattachés de l'éducation de base ;

- **Le Centre National des Ressources de l'Éducation Non formelle (CNR-ENF).** Créé par l'Ordonnance n° 01-023/P-RM du 21 mars 2001, il a pour missions de concourir à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation non formelle. A cet effet, il est chargé de :
 - assurer la coordination des activités de tous les opérateurs œuvrant dans le cadre de l'alphabétisation et des centres d'éducation pour le développement ;
 - assurer la formation des opérateurs du secteur non formel de l'éducation ;
 - appuyer les opérateurs dans la formulation et la conduite des projets d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
 - assurer la production, la publication et la diffusion du matériel didactique dans le domaine de l'éducation non formelle ;
 - mettre à la disposition des acteurs du secteur non formel de l'éducation un centre de documentation, d'information et de communication sociale et créer un répertoire informatisé des opérateurs du secteur non formel de l'éducation ;
 - rendre disponibles les services des ressources humaines, techniques et logistiques pour les intervenants dans le secteur non formel de l'éducation ;

1.1.3

- **L'Institut des langues Abdoulaye BARRY (ILAB):** Créé par l'Ordonnance n°01-044/P-RM du 19 Septembre 2001, l'ILAB a pour missions :
 - la contribution à la définition de la politique linguistique du Mali, notamment
 - dans les domaines éducatif, culturel, social et administratif et à la mise en œuvre

de cette politique, notamment dans le domaine de la recherche ;

- l'identification et la promotion de l'ensemble des langues nationales attestées dans les différentes aires socio-linguistiques du pays ;
 - la promotion de la coopération avec les autres pays africains, en particulier avec ceux qui partagent au moins une langue avec le Mali ;
- **Le Centre National de l'Education (CNE)** : Il élabore les éléments de la politique nationale dans le domaine de la recherche pédagogique, de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques et veille à leur mise en œuvre en relation avec les autres structures compétentes du Ministère chargé de l'Education ;
 - **La Fondation Karanta** pour l'appui aux politiques de l'Education non formelle est un organisme inter-Etat créé pour harmoniser les politiques de l'Education non formelle, développer et promouvoir les langues transnationales entre les Etats Membres (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) pour en faire des outils privilégiés d'intégration sous-régionale ;
 - **L'Académie Africaine des Langues (ACALAN)** : institution à vocation régionale, elle contribue entre autres au développement de la recherche sur les langues africaines et à leur valorisation ;
 - **L'Université de Bamako**, à travers la Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines (**FLASH**) contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de l'ENF par la recherche action, la formation .Il en est de même pour des structures comme ;
 - **L'Ecole Normale Supérieure (ENSUP)** et
 - **Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)** participent à la formation initiale et continue des intervenants ;

- La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP),
- La Direction Nationale de l'Emploi,
- La Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) contribuent à la réalisation des programmes et à la mise en œuvre des formations pratiques.

Niveau déconcentré:

A ce niveau, l'Education non Formelle est mise en œuvre par les Académies d'Enseignement (AE), les Centres d'Animation Pédagogique (CAP).

- Les Académies d'Enseignement (AE) sont chargées de la mise en œuvre de la politique nationale en matière :
 - ✓ de valorisation des langues nationales ;
 - ✓ d'adaptation de l'enseignement aux réalités locales.

Au niveau de l'Académie d'Enseignement, l'éducation non formelle est représentée au sein de la Division Education de Base par une section Centre d'Education pour le Développement (CED) et une section Alphabétisation ;

- Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) ont pour missions la mise en œuvre de la politique éducative du ministère chargé de l'éducation en relation avec les collectivités territoriales. L'éducation non formelle est représentée au niveau du CAP par un conseiller chargé des CED et un conseiller chargé de l'alphabétisation.

Niveau décentralisé :

Au niveau des institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'Education non formelle sont les Collectivités Territoriales, les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle, les Centres d'Education pour le Développement, les Centres d'Apprentissage Féminin.

- Les Collectivités Territoriales ont pour missions, entre autres :
 - d'élaborer leurs programmes d'éducation non formelle ;
 - de définir la carte des CED, des CAF et des CAFé ;
 - de participer à l'élaboration des curricula et du calendrier des CED, CAF et CAFé ;
 - de gérer les compétences et les ressources transférées par l'Etat en matière d'éducation non formelle ;
 - de participer à la détermination des sites des CED, CAF et CAFé à créer ;

- Le Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) est une structure d'éducation non formelle d'intérêt public appartenant aux Communautés et ayant pour but de permettre l'apprentissage de la lecture /écriture /calcul par les jeunes et adultes pour développer des compétences de vie dans divers domaines ;

- Le Centre d'Education pour le Développement (CED) est une structure d'éducation non formelle ayant pour but d'assurer l'éducation, la formation et l'appui pour l'auto-promotion individuelle et collective des jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9 à 15 ans ;

- Le Centre d'Apprentissage Féminin (CAFé) est une structure d'éducation non formelle ayant pour but de faire acquérir les connaissances instrumentales de base en lecture/écriture et d'assurer l'apprentissage de métiers aux jeunes filles et femmes non scolarisées ou déscolarisées précoces et les sortantes des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle.

1.1.4 1.3. Les réalisations : Elles sont ci-dessous indiquées par nature.

En matière de taux d'alphabétisation :

Selon les données de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : analyse, scolarisation et alphabétisation (juillet 2002) le taux brut d'alphabétisation de la population résidente âgée de 12 ans et plus (toutes langues confondues) est de 29,6%.

En termes de centres et publics cibles d'éducation non formelle :

En 2005, on dénombrait au total 7.947 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle et 981 Centres d'Education pour le Développement sur l'ensemble du territoire national, accueillant respectivement 186.555 auditeurs /trices et 28.715 apprenants CED dont 14.244 filles.⁴

De 2002 à 2004, 2.861 finalistes des CED ont reçu une formation professionnelle et 571 d'entre eux ont été équipés avec l'appui des partenaires, pour leur insertion socioprofessionnelle.

Le public cible, de plus en plus diversifié, couvre :

- En milieu rural : les producteurs ruraux (hommes, femmes), les organisations locales d'encadrement, les équipes techniques villageoises, les artisans et prestataires ruraux, les associations féminines, les jeunes déscolarisés précoces ou non scolarisés ;
- En milieu urbain et péri-urbain : les femmes adultes, les jeunes en situation difficile, les apprentis et patrons artisans, les associations, les jeunes hors écoles.

En matière de méthodes et contenus :

L'alphabétisation initiale se fait à travers trois types de sessions :

- la session extensive : elle consiste en des cours d'alphabétisation pendant six mois, avec 20 jours de cours par mois et 2 heures par jour, soit 240 heures ;

- la session semi-intensive de 60 jours de cours avec 4 heures par jour, soit 240 heures ;
- la session intensive de 45 jours avec 6 heures par jour soit 270 heures.

Les compétences de vie courante sont en voie d'intégration progressive dans les programmes d'alphabétisation et le curriculum des CED.

La formation qualifiante est en train de se développer dans ses approches, méthodes et contenus à travers la formation de type dual et la formation par pool. Elle est en rapport avec les compétences techniques et technologiques liées à différents corps de métiers comme la menuiserie bois ou métallique, la cordonnerie, la mécanique auto, la coupe et couture, la maçonnerie, la forge, les techniques et technologies liées à la production agricole et animale, la transformation des produits agroalimentaires, etc.

En terme d'intervenants : ils sont en majorité constitués d'ONG, d'Associations nationales et des missions religieuses. A celles-ci s'ajoutent les opérations, offices et projets de développement, suivis des ONG internationales et des corporations socio-professionnelles et, enfin, certains services techniques étatiques.

En ce qui concerne le financement : de 1997 à 2003, il a été investi dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes un montant total de 2.630.374.840 F cfa, reparté comme suit :

• Investissement public dans les programmes et projets (PGRN, ACODEP, PNVA)	9 668
889 000 Fcfa	
• ONGs	10 556
460 840 Fcfa	
• Budget éducation (PISE I)	1 415
025 000 Fcfa.	

Ce montant ne concerne que les structures citées à titre d'exemple.

2. JUSTIFICATION:

De l'analyse de la situation d'ensemble de l'ENF, il ressort qu'il y a certes eu des avancées considérables en matière de développement de ce sous-secteur, mais qu'il subsiste un certain nombre de contraintes liées à l'accès, à la qualité, à la gestion et au financement.

- En ce qui concerne les avancées : on comptabilise entre autres les points relatifs aux aspects suivants :

Accès :

- existence d'une volonté politique manifeste (Loi d'Orientation sur l'Éducation, PRODEC) ;
- engagement soutenu de la société civile ;
- disponibilité des communautés.

Qualité :

- existence d'une expertise nationale ;
- existence de structures d'appui et de recherche : Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB), Fondation Karanta, Académie Africaine des Langues (ACALAN), Centre National de l'Éducation (CNE) ;
- aménagement linguistique en cours ;
- diversification des domaines de formation qualifiante ;
- disponibilité de technologie adaptée à l'utilisation des langues nationales ;
- existence de technologie de production/ édition en langues nationales.

Gestion :

- existence de structures en charge de l'éducation non formelle aux niveaux central et déconcentré ;
- existence des différents niveaux de collectivités (communes, cercles et régions) ;
- existence de comités d'alphabétisation et de comités de gestion des CED ;
- existence de groupes thématiques sur l'éducation ;
- existence de coordinations et de collectifs d'ONG et Associations.

Financement :

- mobilisation de l'Etat et de la communauté internationale autour de l'éducation non formelle ;
- mobilisation et engagement des Partenaires Techniques et Financiers ;
- existence du cadre de la décentralisation.

En ce qui concerne les contraintes, on note les aspects suivants relatifs à :

L'accès : est marqué par :

- un faible niveau de l'offre éducative non formelle : on a enregistré un taux d'évolution de l'ordre de 10,26% en 30 ans (19.155 auditeurs en 1975 contre 186.555 en 2005) ;
- des disparités d'accès à l'Education Non Formelle, parfois accentuées entre régions et entre zones urbaines et zones rurales : la majeure partie des CAF est concentrée dans les régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso avec respectivement plus de mille (1000) centres chacune, puis suivent les régions de Kayes, Mopti ayant chacune plus de quatre cents (400) centres ;
- l'inefficacité des stratégies d'offres éducatives destinées aux femmes.

La qualité : se caractérise par :

- la non prise en compte des technologies de l'information et de la communication ;
- la non prise en compte du bilinguisme fonctionnel dans les programmes d'alphabétisation, besoin de plus en plus exprimé par les bénéficiaires ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative du matériel didactique en langues nationales, liée aux questions de disponibilité effective et de conditions d'acquisition ;
- le faible niveau de développement de l'environnement lettré, lié surtout à l'absence de politique affichée et de mesures incitatives ;

- le faible niveau de recherche-action sur la valorisation de nos langues nationales, influant sur la qualité de l'Education Non Formelle, notamment le matériel didactique, le processus enseignement/apprentissage, etc. ;
- l'insuffisance des actions de renforcement des capacités des ressources humaines en matière de conception, de pédagogie, de pilotage et de suivi/évaluation des actions d'Education Non Formelle.

La gestion : est marquée par :

- l'insuffisance de coordination et de concertation dans les actions au regard de la multiplicité des intervenants;
- l'absence d'un cadre normatif régissant les offres éducatives au plan pédagogique;
- l'absence de données fiables sur l'ENF, due à l'inexistence d'un système approprié de gestion de l'information ;
- l'insuffisance de communication sur l'ENF, qui a une influence négative sur les niveaux d'appropriation par les Collectivités Territoriales et les autres partenaires de l'ENF;
- la faible capacité des Collectivités Territoriales à mettre en œuvre les actions d'Education Non Formelle ;
- l'absence de statut juridique pour les alphabétiseurs et éducateurs et de base juridique à l'accréditation des connaissances et compétences acquises ;
- la faible fonctionnalité des comités d'alphabetisation et des comités de gestion CED ;

Le financement: Le Financement actuel de l'Education Non formelle est caractérisé par :

- la faible contribution du budget de l'Education Nationale dans le financement de l'éducation non formelle : en 2005, sur les 30% du budget national alloué à l'éducation, 60% ont été affectés à l'éducation de base et seulement moins de 1% de ces 60% est revenu à l'Education Non Formelle ;

- la non maîtrise par le département de l'Education des informations relatives à certains fonds d'investissement alloués à l'ENF en dehors de son budget ;
- le manque de moyens de certaines collectivités territoriales pour la prise en charge de l'éducation non formelle, en raison des difficultés à collecter les impôts et taxes et à trouver des partenaires.

Quand on sait que le Mali s'est engagé dans l'Education Pour Tous (EPT) qui prévoit, entre autres objectifs, l'amélioration de 50% du niveau d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes d'ici 2015 alors que celui du Mali demeure encore à 29,6% en 2002, il s'avère impératif de créer un cadre de référence permettant de prendre en charge l'ensemble des problèmes du sous-secteur, d'où le présent document de politique dont la réussite de la mise en œuvre est liée à certains facteurs qui en sont les atouts. Il s'agit entre autres de :

- l'application effective des textes relatifs à la décentralisation en matière d'éducation;
- l'existence d'une politique d'aménagement linguistique prenant notamment en compte le statut des langues nationales, l'accréditation des acquisitions en langues nationales (certification, diplôme, homologation...);
- l'adhésion des populations à ladite politique.

II. ORIENTATIONS :

L'évolution générale de l'alphabétisation à l'éducation non formelle a été orientée sur le renforcement des capacités des communautés à la base, à travers l'éducation, la formation et l'organisation des actions de développement local.

Cette orientation est plus que d'actualité aujourd'hui avec le processus de décentralisation pour lequel les communautés ont besoin de ressources humaines locales, compétentes pour répondre à leurs impératifs de développement. Aussi, la présente politique qui vise le renforcement de ce processus permet aux communautés à la base et aux collectivités décentralisées de disposer des ressources humaines dont elles ont besoin. A cet égard, la politique d'ENF traduit les valeurs, les convictions et visions affirmées par les hautes autorités du pays et s'exprime à travers les principes suivants :

PRINCIPE N°1 : L'Education est un droit fondamental pour tout citoyen

La Constitution du Mali de 1992 et la Loi d'Orientation sur l'Education de 1999 consacrent le droit à l'éducation pour tous les citoyens et toutes les citoyennes sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion. L'ENF est l'une des composantes de cette Education.

PRINCIPE N°2 : L'Education non formelle est un moyen de lutte contre la pauvreté

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Gouvernement en 2002, reconnaît qu'« il existe une corrélation positive entre éducation, croissance économique et réduction de la pauvreté ». Au regard de l'importance de son public cible et de ses activités, l'éducation non formelle est l'un des moyens les plus appropriés de cette lutte contre la pauvreté.

PRINCIPE N°3 : L'Education non formelle est ancrée dans la décentralisation

La Loi n° 95-034 du 12/04/95 modifiée, portant code des Collectivités Territoriales prévoit en son article 14 que la commune est responsable de la politique de création et de gestion des

Équipements collectifs pour l'Enseignement préscolaire, l'Alphabétisation et le premier cycle de l'Enseignement Fondamental.

Le Décret n° 02-313 / P-RM du 04 Juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'Éducation prévoit en son article 5 que les Communes, les Cercles, les Régions et le District de Bamako, dans l'exercice de leurs compétences spécifiques, bénéficient de l'appui conseil des services déconcentrés de l'Éducation que sont les Académies d'Enseignement et les Centres d'Animation Pédagogique. Pour assumer leurs missions et faire fonctionner les organes de décision et de gestion des collectivités territoriales, les hommes et les femmes qui les composent ont besoin de compétences et de technicité. Il faut donc qu'ils soient instruits, formés. A cet égard, l'éducation non formelle apparaît comme l'une des solutions de consolidation du processus de décentralisation.

PRINCIPE N°4 : L'Éducation non formelle et l'éducation formelle sont complémentaires

La Loi d'Orientation sur l'Éducation dispose en son article 43 que «le développement des Centres d'Éducation pour le Développement se fait à partir du vécu des communautés à la base et dans le cadre d'une politique nationale à la hauteur de l'importance accordée à l'enseignement fondamental». En outre, en son article 44, ladite Loi prévoit que «les stratégies éducatives dans les Centres d'Éducation pour le Développement (CED) et celles de l'école formelle doivent s'enrichir mutuellement pour permettre l'émergence d'une école endogène plus ancrée dans les réalités socio-culturelles et économiques des communautés à la base».

Le Gouvernement, à travers le PRODEC, s'est fixé comme objectif d'atteindre l'éducation pour tous d'ici à l'an 2015 par la scolarisation universelle et une éducation non formelle rénovée.

PRINCIPE N°5 : L'Éducation non formelle est transversale

La spécificité du public cible, la diversité des intervenants dans le sous-secteur de l'ENF (Etat, Collectivités, ONG, projets, associations, programmes etc.) et la transversalité des activités dans les différents projets et programmes de développement socio-économique, confèrent à l'ENF une dimension multisectorielle.

PRINCIPE N°6 : Le bilinguisme fonctionnel est appliqué dans l'ENF

L'article 10 de la Loi d'Orientation sur l'éducation dispose que l'enseignement est dispensé dans la langue officielle et dans les langues nationales.

PRINCIPE N°7 : L'éducation non formelle est renforcée dans le cadre d'un partenariat bien structuré

L'Education non formelle s'inscrit dans le cadre partenarial défini par les articles 61 et 62 de la Loi d'Orientation sur l'Education qui disposent respectivement : «il est créé un espace de concertation regroupant tous les acteurs concernés par l'éducation. Cet espace partenarial a pour objectifs de créer un réseau d'information, d'échanges et d'aider à des prises de décision pertinentes ainsi que de mettre en synergie toutes les potentialités pour le développement de l'école » ; « le fonctionnement de cet espace partenarial, les rôles et les responsabilités des différents partenaires sont définis par conventions. »

PRINCIPE N°8 : L'éducation non formelle prend en compte l'équité

Les articles 4 et 9 de la Loi d'Orientation sur l'Education prescrivent respectivement que «le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen. Il s'exerce à travers l'accès à l'éducation et la fréquentation des établissements d'enseignement publics ou privés » ; «le droit d'aller à l'école s'exerce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion ».

L'éducation non formelle de ce fait, constitue un facteur d'équité, puisqu'elle permet d'élargir l'accès à l'éducation, à la formation de base pour un groupe cible plus large.

PRINCIPE N°9 : L'éducation non formelle se développe par une participation bien gérée de tous les intervenants

Le PRODEC opte pour une pleine participation de tous les acteurs et intervenants (communautés, Etat, partenaires techniques et financiers) à la vie éducative.

Compte tenu de la multisectorialité de l'ENF, il apparaît important qu'une politique en la matière permette à tous les acteurs d'être associés à toutes les étapes : la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des actions d'ENF les concernant, afin de renforcer la qualité et la pertinence des services offerts. Ainsi, les compétences de l'ensemble des principaux acteurs seront renforcées.

PRINCIPE N°10 : L'Education non formelle participe à la promotion des langues nationales

L'instrumentation des langues nationales et la pratique de l'alphabétisation et de la post alphabétisation favorisent le renforcement de l'environnement lettré, garant du non retour à l'analphabétisme et contribuent à la promotion desdites langues ainsi qu'à la conservation et au développement du patrimoine culturel.

.. OBJECTIFS DE L'EDUCATION NON FORMELLE :

3.1 Finalité:

L'ENF est une composante du système éducatif malien qui a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne (cf. Article 11 de la Loi d'Orientation sur l'éducation).

3.2 Objectifs généraux :

L'ENF a pour objectifs généraux de :

- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base non formelle comme réponse à la demande d'acquisition de compétences nécessaires à l'auto-promotion individuelle et collective ;
- Développer et consolider les capacités de conception, de pilotage, de coordination, de gestion, de suivi et d'évaluation des structures centrales, déconcentrées et des collectivités décentralisées et acteurs de la société civile (ONG, Associations..) ;
- Accélérer le développement quantitatif de l'éducation non formelle en réduisant les inégalités entre sexes, entre régions et entre zones urbaines et rurales.

3.3. *Objectifs spécifiques :* Dans les dix ans à venir, le document de politique prévoit l'atteinte des objectifs ci-après :

Objectif n°1 : Répondre à la demande locale d'alphabétisation et d'éducation d'au moins 150.000 jeunes et adultes de 15 à 50 ans par an, dont au moins 60% de femmes, en mettant l'accent sur les zones faiblement couvertes par l'offre éducative.

Répondre à la demande locale d'éducation de base d'au moins 90.000 enfants de 9 à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces par an, dont au moins 50% de filles.

Objectif n° 2 : Offrir des opportunités de formation qualifiante à tous les finalistes des CED, des CAFé, et à au moins 30% des néo-alphabètes issus des CAF.

Objectif n° 3 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de la formation qualifiante.

Objectif n° 4 : Développer les curricula de l'ENF en rapport avec les finalités de l'éducation et les réalités socio-économiques et culturelles.

Objectif n° 5 : Assurer la disponibilité du matériel et des supports didactiques d'apprentissage dans les centres.

Objectif n° 6 : Renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques des éducateurs, animateurs et maîtres artisans.

Objectif n° 7 : Développer les capacités de conception, de pilotage, de suivi et d'évaluation du Ministère de l'Education tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.

Objectif n° 8 : Renforcer les capacités des opérateurs d'ENF en matière de conception et de mise en œuvre des programmes adaptés aux besoins d'éducation et de formation.

Objectif n° 9 : Développer et renforcer les capacités des communes et des communautés à la base à assurer la maîtrise d'ouvrages en ENF en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la décentralisation.

Objectif n° 10 : Renforcer le partenariat entre tous les acteurs de l'ENF.

Objectif n° 11 : Promouvoir l'environnement lettré, garant d'un non retour à l'analphabétisme et facteur de pérennisation des acquis.

1. STRATEGIES :

Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) s'articule autour des composantes Accès, Qualité et Gestion. La politique de l'ENF basée sur les mêmes composantes, y intègre l'aspect financement et définit les axes stratégiques suivants pour la réalisation de ses objectifs :

4.1. Au titre de l'accès :

4.1. 1. Appui à la création de centres :

- ✚ Appuyer matériellement et/ou financièrement les communautés pour la construction et l'équipement des centres et octroi de subvention pour la prise en charge des animateurs et des éducateurs;
- ✚ Attribuer des sites de CED, CAF et CAFé aux communautés dans le plan de lotissement des mairies ;
- ✚ Accorder des subventions aux initiatives privées intervenant dans le sous-secteur ;
- ✚ Diffuser les guides d'implantation des CED.

4.1. 2. Réduction des disparités entre zones géographiques et sexes :

- ✚ Etablir des critères d'équité pour les projets des zones à accès difficile et ceux destinés aux filles/femmes ;
- ✚ Initier des mesures incitatives pour les acteurs des zones à accès difficile ;

4.1. 3. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication :

- ✚ Animer les cadres de concertation retenus dans le cadre du PRODEC aux niveaux central, régional et local ;
- ✚ Mettre en place un mécanisme de dissémination et d'appropriation de la politique de l'ENF.

4.2. Au titre de la qualité :

IV. 4.2. 1. Elaboration/ renovation de programmes :

- ✚ Adapter les programmes aux besoins de formation et d'insertion socio-professionnelle des apprenants /apprenantes et auditeurs/auditrices ;
- ✚ Intégrer dans les programmes les modules sur les compétences de vie courante ;
- ✚ Appliquer dans le cadre du non formel la politique du livre en vigueur ;
- ✚ Elaborer, produire et diffuser le matériel didactique approprié ;

- ✚ Développer des modules de formation à la carte dans le cadre des activités spécifiques de développement ;
- ✚ Créer une filière de formation des formateurs en ENF afin que le sous-secteur puisse disposer de cadres formés à cet effet.

4.2. 2. Renforcement des capacités des ressources humaines :

- ✚ Développer les capacités de conception, de pilotage, de suivi et d'évaluation des cadres et agents du Ministère de l'Education tant au niveau central que déconcentré ;
- ✚ Renforcer les capacités des opérateurs en ENF en matière de conception et de mise en œuvre des programmes adaptés aux besoins d'éducation et de formation ;
- ✚ Développer et renforcer les capacités des communes à assurer la maîtrise d'ouvrages en ENF en application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la décentralisation ;
- ✚ Renforcer les compétences linguistiques et pédagogiques des éducateurs, animateurs et maîtres artisans ;
- ✚ Renforcer les compétences des ressources humaines de l'ENF à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

4.2. 3. Développement de la recherche-action :

- ✚ Elaborer et mettre en œuvre un mécanisme de suivi-contrôle de la qualité (curricula, infrastructures et équipement, matériel et supports didactiques, prestations, acquisitions etc.) ;
- ✚ Intensifier les études et recherches sur les langues nationales ;
- ✚ Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale d'ENF d'un programme de recherche-action.

4.2 4. Développement de l'environnement lettré :

Dans un contexte de culture à dominance d'oralité, le développement de l'environnement lettré est un processus intégré de renforcement de la

pratique sociale de l'écrit. Aussi, pour y parvenir la politique propose les axes suivants :

- ✚ **Susciter et renforcer l'utilisation du bilinguisme dans l'établissement des pièces**
d'état civil ;
- ✚ Susciter et renforcer la pratique sociale de l'écrit en langues nationales dès la phase d'alphabétisation initiale en prenant en compte dans le curriculum les pratiques telles que l'identification civile ;
- ✚ Créer des opportunités de lecture en langues nationales dans toutes les communes
(Bibliothèques, panneaux de signalisation, pièces d'état civil, journaux et revues, notices Pharmaceutiques, connexion à Internet, affiches...) ;
- ✚ Organiser des concours de production littéraire et scientifique en langues nationales ;
- ✚ Encourager l'élaboration et la mise à disposition de lexiques spécialisés, de lexiques de base et de dictionnaires monolingues en langues nationales.

4.3. Au titre de la gestion des programmes de l'éducation non formelle :

IV.0.5 4.3. 1. Offres éducatives :

Dans le cadre de la présente politique, les offres éducatives et les normes qui leur sont appliquées sont ci-après précisées :

Par rapport au programme des CAF :

IV.0.6

- ✚ **L'alphabétisation initiale** : correspond à l'acquisition des connaissances instrumentales de base : lecture, écriture, calcul.

Selon les types de sessions, le nombre d'heures requis est de 270 à 300 heures.

A l'issue de la session, est déclaré (e) néo-alphabète, celui ou celle qui aura réussi au

test d'évaluation des niveaux 1 à 3 de la grille d'évaluation.

- ✚ **La phase de Consolidation** : correspond à la consolidation des acquis de la phase initiale d'alphabétisation : maîtrise de la langue écrite (règles de transcription, grammaire, orthographe), pratique de l'écrit, résolution de problèmes en calcul...

Le volume horaire requis pour cette phase est de 180 heures.

Cette phase des apprentissages est sanctionnée par un certificat délivré à l'issue d'un test par les services déconcentrés compétents.

- ✚ **La post-alphabétisation** : elle regroupe un ensemble de compétences de vie courante notamment dans les domaines de la santé, la gestion, l'agriculture, l'élevage, l'environnement...

Le volume horaire en post-alphabétisation varie entre 140 et 200 heures selon les thèmes de formation.

Les apprentissages à ce niveau sont sanctionnés par des attestations de participation.

- ✚ **La formation qualifiante** : ce type d'apprentissage sera sanctionné par une accréditation des acquisitions (homologation, certification, diplôme) dont les modalités seront définies, en fonction de la nomenclature officielle, en concertation avec les services compétents.

Par rapport au programme des CED :

Ce programme dispensé en langues nationales comprend deux phases :

- la phase de formation académique avec une masse horaire de 1.420 heures. Elle est consacrée à l'acquisition des connaissances instrumentales comme la lecture, l'écriture et le calcul, et plusieurs disciplines dont l'histoire, le français de base, la géographie, l'éducation civique, l'agriculture, la santé, l'environnement ;
- la phase de formation pré-professionnelle qui initie à l'apprentissage des métiers. A ce niveau, la masse horaire est fonction du corps de métier.

Les apprentissages sont sanctionnés par une accréditation des acquisitions (certificat, homologation, diplôme) dont les modalités seront définies, en

fonction de la nomenclature officielle, en concertation avec les services compétents.

Par rapport au programme des CAFé :

Le programme est basé sur l’alphabétisation initiale et sa consolidation pour les jeunes femmes et les jeunes filles non scolarisées, l’initiation à la transcription des langues nationales et sa consolidation pour les déscolarisées, les acquisitions en compétences de vie courante et la formation qualifiante pour l’ensemble des groupes cibles. Les apprentissages sont sanctionnés par une accréditation des acquisitions (certificat, homologation, diplôme) dont les modalités seront définies, en fonction de la nomenclature officielle, en concertation avec les services compétents

IV.0.7 4.3. 2. Le développement du partenariat :

Il consistera à :

- Coordonner les activités des différents intervenants par la dynamisation du cadre consensuel de concertation mis en place ;
- Appliquer la stratégie du faire-faire ;
- Elaborer et appliquer un manuel de procédures.

V. ACTIONS A ENTREPRENDRE

Pour la mise en œuvre de la politique, les actions suivantes seront entreprises :

- Actions de plaidoyer auprès des principaux acteurs bénéficiaires ainsi qu’auprès des Partenaires Techniques et Financiers, en vue d’une meilleure appropriation de la politique ;
- Mobilisation des ressources ;

- Renforcement des capacités ;
- Réalisation des infrastructures et équipements ;
- Développement du partenariat ;
- Elaboration et rénovation des programmes ;
- Développement de la recherche-action ;
- Développement et renforcement de l'environnement lettré ;
- Mise en place et opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation.

VI. SUIVI-EVALUATION :

Le système de suivi-évaluation à mettre en place sera orienté vers une meilleure gestion/utilisation de l'information sur la mise en œuvre de la politique à tous les niveaux.

Ce système se base sur un dispositif qui définit les outils, le mécanisme de collecte, de traitement et de diffusion des informations et renforce les capacités des différents acteurs.

Il est structuré comme suit :

- le suivi de proximité (local) des CAF, CED, CAFé assuré par les comités d'alphabétisation, comités de gestion, les animateurs, les éducateurs, les CAP et les opérateurs ;
- le suivi régional des CAF, CED et CAFé assuré par les Académies d'Enseignement ;
- la supervision nationale est assurée par la DNEB et le CNR-ENF en collaboration avec la CPS et la CAD-DE ;
- l'évaluation des acquisitions est assurée par les CAP en collaboration avec les opérateurs ;
- l'évaluation des programmes est assurée par les Académies d'Enseignement en collaboration avec les intervenants et les collectivités ;
- les séminaires bilans régionaux et nationaux, regroupant tous les intervenants.

Les outils de suivi-évaluation ont été actualisés et harmonisés. Les indicateurs clés ont été retenus par rapport à l'accès, à la qualité et à la gestion. Le suivi

de l'application de la politique se fera à un niveau tripartite : Etat, Collectivités Décentralisées et Partenaires Techniques et Financiers.

VII .FINANCEMENT :

Le financement de la politique sera assuré par :

7.1. L'Etat : Le budget de fonctionnement des structures et organismes en charge de l'ENF sera revu à la hausse. Cette augmentation permettra aux structures concernées de mieux remplir leur mission régaliennne en matière de coordination, de supervision et de suivi/évaluation.

7.2. Les Collectivités Territoriales et les communautés : les Collectivités procéderont à la construction, à l'équipement et au fonctionnement des CED, CAF et CAFé, en application des textes de la décentralisation.

7.3. Les Partenaires Techniques et Financiers : les Partenaires Techniques et Financiers, apporteront leur appui à la mise en œuvre de l'Education Non Formelle, conformément aux orientations du PRODEC.

